



ARRÊTÉ N° 2021 / 39

Le Maire de la commune de SAINT AUBIN SUR LOIRE,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande déposée le 24 septembre 2021, par l'entreprise SAS POTAIN TP, ZI Route de Saint Bonnet, représentée par M. Pierre AUBRET, qui sollicite l'interdiction de circulation et de stationnement "rue des Lambeys" à partir du 4 octobre 2021 pour une durée de 60 jours, pour des travaux de dissimulation du réseau électrique "rue des Lambeys".

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour le bon déroulement des travaux ainsi que la sécurité des usagers, à l'occasion de travaux de dissimulation du réseau électrique, "Rue des Lambeys".

ARRÊTÉ

Article 1 : A l'occasion des travaux indiqués ci-dessus, sur la voie communale dite "rue des Lambeys", la circulation sera interdite, sauf riverains, au niveau de l'avancement du chantier, pendant toute la période des travaux prévus du 4 octobre 2021 jusqu'au 3 décembre 2021.

Article 2 : Pendant cette même période, le stationnement sera interdit "Rue des Lambeys".

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise.

Article 4 : La Secrétaire de Mairie et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBON-LANCY sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE, le 27 septembre 2021

Le Maire,
Georges BARDOT

